



---

L'AVIS de Muttersholtz – Mai 2018 –  
Dossier : La centrale hydroélectrique  
Entretien avec Alexandre GERST

**- Pouvez-vous vous présenter, quel est votre parcours professionnel, pour quelle entreprise travaillez-vous ?**

«Travaillant depuis plus de 15 ans dans le domaine de la micro-électricité, je développe en France des projets hydroélectriques équipés de vis hydrodynamiques pour l'entreprise Vandezande située en Belgique. Notre métier est de concevoir et de fabriquer dans notre usine de Diksmuide des clapets et vannes de barrages, des portes d'écluse, des ponts mobiles, des vis de pompage et des vis hydrodynamiques de toutes tailles –dont les plus grosses au monde-. »

**- Quel est votre rôle dans le projet de la Commune ?**

« Mon rôle est de faire l'interface entre la Commune qui est Maître d'ouvrage, le bureau d'études responsable de la Maîtrise d'œuvre et les entreprises en charge de la construction. Le projet est complexe et nécessite de faire travailler ensemble des corps de métiers différents –nous-mêmes fabricant des vis, les entreprises d'électricité, de terrassement, de construction... Pour sa réussite, il est important que chacun ait une vision claire des enjeux du projet, »

**- Que pensez-vous de la démarche de la Commune de Muttersholtz ?**

« La démarche est de bon sens et courageuse.

De bon sens, car il aujourd'hui nécessaire que tous les acteurs en capacités de réaliser des projets d'énergies renouvelables s'engagent dans cette démarche. Le potentiel hydroélectrique étant là, en le valorisant de manière efficace, la commune de Muttersholtz tient son rang dans cette démarche.

La démarche est courageuse, car les projets hydroélectriques sont toujours complexes, liés aux travaux en rivière, aux aléas climatiques et aux investissements importants. »

**- Quels sont les atouts de ce projet ?**

« Les atouts du projet sont clairement les ouvrages existants ; la microcentrale historique de Ehnwahr nous montre que le potentiel hydroélectrique est bien là, les générations précédentes l'ayant exploité. Pour le B15 (le barrage sur l'Ill sur lequel seront installés 2 vis hydrodynamiques et la passe à poissons), la nécessité à terme de revoir les ouvrages de franchissement pour les poissons aurait tôt ou tard obligé

la Commune à réaliser des travaux importants. Par son équipement avec des vis hydrodynamiques, les travaux seront réalisés avec un autofinancement lié à la production d'électricité »

**- En tant qu'entreprise, qu'est-ce qui vous a poussé répondre à cet appel d'offre ?**

« Nous avons développé des vis hydrodynamiques particulièrement bien adaptées aux basses chutes telles que celles de Mutterholtz. A titre personnel et habitant Munster, je suis vraiment très heureux de pouvoir contribuer au développement de ce projet dans ma Région. »

**- Quelles ont été les difficultés pour mener le projet ?**

« Les principales difficultés ont été le dimensionnement des vis en tenant compte des variations de niveaux de l'Ill ainsi que la prise en compte des accès. Les suivantes apparaîtront au cours du chantier... ce qui est normal ! »

**- Comment voyez-vous l'avenir de l'hydroélectricité de manière générale ?**

« Avec le changement climatique et la nécessité de diminuer notre dépendance face au nucléaire, l'hydroélectricité est une pièce maîtresse dans le développement des énergies renouvelables. Si le solaire et l'éolien font la une des journaux, l'hydroélectricité est de très loin la première source d'énergie propre en France. Durable et compétitive, son développement se fait aujourd'hui sur des projets tels que ceux de Mutterholtz, en réhabilitant des sites abandonnés ou en équipant des barrages existants. Cette démarche permet également d'assurer le franchissement des obstacles pour les poissons et permettre ainsi leur migration, tout en générant des ressources financières. Les entreprises qui interviendront sur le chantier étant principalement locales, ces chantiers contribuent au développement économique de nos territoires.

Je ne doute pas que ce projet donnera des idées à d'autres communes ou collectivités ailleurs en France ! »